

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 28 mars 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 mars 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 mars 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – MME LOZINGUEZ – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à M. HUET
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. TROGRIC M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°16 – DB du 28/03/2019

Rapporteur : MME HENRY

**Réhabilitation du bâtiment Beausite à Liverdun
Actualisation des honoraires des équipes de Maître d'œuvre et
d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination**

Le bâtiment Beausite, programme de réhabilitation lourde devant accueillir un service multi accueil communautaire, 11 logements vendus en VEFA à Meurthe-et-Moselle Habitat et des locaux tertiaires a été mis en chantier en avril 2017.

Le Conseil Communautaire du 26 mai 2016 a délibéré l'actualisation du plan de financement de l'opération. Ce dernier fixe un montant de travaux égal à 2 315 000 € HT et un budget total d'opération de 3 100 000 € HT.

Montant initial du marché OPC :

- Montant HT : 45 925.00 €

Montant du marché public suite à l'avenant 1 :

- Montant HT : 216 524.89 €

La maîtrise d'œuvre et l'OPC ont sollicité une demande d'honoraires supplémentaires concernant :

- la découverte d'amiante non répertoriée dans le diagnostic. Les contrats de la Maîtrise d'œuvre et de l'OPC ne comportaient pas de prestations liées à la deuxième campagne de désamiantage. (réunions supplémentaires, nouvel appel d'offre, ACT) ;
- la liquidation en cours de chantier de l'entreprise *Jean Albert*. Le repreneur *Albert Serrurerie* a repris le chantier suite à des négociations. Des réunions ont été nécessaires pour la mise au point des nouveaux plans d'ateliers, réunions de chantier supplémentaire, visas complémentaires ;
- la défaillance de l'entreprise *Les peintures réunies* pour pose des sols souples (réunions techniques et nouveaux visas des produits).

Les deux prestataires ont émis des devis pour un montant total de 30 667,10 € HT pour ces prestations.

MAITRE D'ŒUVRE : Mandataire architecte : A'Com : + 19 215,00 €HT.

OPC : DASOM : + 11 462,10 € HT.

Ces devis ont été négociés et mis en rapport avec les manquements reprochés aux prestataires, dont la reprise des postes « change trop haut » (architecte) et le retard du chantier (OPC).

	Montant des marchés	Total Avenants	Montant marché + avenant
Maîtrise d'œuvre travaux	216 525	19 215	235 740
OPC	45 925	11 462	57 387

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Service à la Population du 13 mars 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les projets d'avenants.

AUTORISE la SPL du Bassin de Pompey, mandataire agissant au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, à signer les avenants aux marchés correspondants.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC